

Bureau du 24 juin 2002

Décision n° B-2002-0657

commune (s) : Oullins

objet : **Autorisation de dépôt de permis de construire par la société PGT sur des tènements communautaires situés rue Pierre Baudin, à l'angle de la rue de la Convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 juin 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire d'immeubles situés rue Pierre Baudin, à l'angle de la rue de la Convention à Oullins cadastrés sous les numéros 96-206 et 207 de la section AM, pour respectivement 384, 929 et 3 322 mètres carrés.

Les biens ont été acquis dans le cadre de l'aménagement du site de la Saulaie.

La société PGT, représentée par monsieur Mommey, envisage de se porter acquéreur d'une partie de ces tènements en vue de la réalisation de huit maisons de ville ainsi que d'un immeuble de seize logements.

En effet, le projet envisagé va permettre l'implantation en rez-de-chaussée d'une agence de l'ANPE (630 mètres carrés de SHON) regroupant treize communes du sud-ouest, équipement très intéressant pour le quartier car il va renforcer ceux déjà présents mais équiement qui impose à la Communauté une contrainte forte dans la mesure où l'ANPE souhaite être installée dans ses nouveaux locaux à la fin 2003.

Concernant le quartier de la Saulaie, dans lequel est situé ce projet de constructions, il convient de rappeler qu'il s'agit d'un quartier qui connaît des difficultés très importantes avec, d'ailleurs, la baisse considérable de sa population. Le mauvais état du foncier, la présence de friches industrielles importantes, comme la dégradation du bâti existant, font que la Saulaie devient un quartier qui connaît une accélération de sa marginalisation.

Aussi, ce projet élaboré par la Communauté urbaine, en collaboration avec la ville d'Oullins, constitue-t-il une opportunité pour le quartier dans la mesure où il permettrait une première intervention sur le logement, en renforçant le quartier historique dégradé et en diversifiant l'offre pour l'instant très orientée vers le locatif social avec de l'accession.

Compte tenu du contexte difficile et de la prise de risque importante de ce projet, aucun opérateur, hormis la société PGT, ne s'est déclaré intéressé pour la réalisation de logements et de maisons de ville en accession dans ce quartier. La société PGT a été proposée à la Communauté par la ville d'Oullins et ce projet a été avancé avec monsieur Mommey, son dirigeant, relativement rapidement compte tenu de la motivation forte de la municipalité qui ne souhaite pas laisser échapper l'opportunité que représente l'implantation de l'agence de l'ANPE.

Avant que ne soient définies les modalités de cession dudit terrain, il conviendrait, d'ores et déjà, que la société PGT puisse déposer une demande de permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

Autorise la société PGT, représentée par monsieur Mommey, à déposer une demande de permis de construire sur lesdits tènements, étant précisé que cette autorisation ne permet pas de commencer les travaux ni ne préjuge de la décision qui sera prise concernant cette cession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,